

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



27^e Rallye Régional VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR 12/13 Octobre 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 05 Août 2024.

Ouverture des engagements : Lundi 05 Août 2024.

Clôture des engagements : Lundi 07 Octobre 2024.

Parution du carnet d'itinéraire : Lundi 07 Octobre 2024.

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 12 Octobre 2024 de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Vérifications administratives : Samedi 12 Octobre 2024 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Lieu : LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Vérifications techniques : Samedi 12 Octobre 2024 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h30.

Lieu : Parking du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire – 19 avenue de la Forge – 24620 LES EYZIES.

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 12 Octobre 2024 de 9h30 à 20h00.

Lieu : Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 12 Octobre 2024 à 18h30. Lieu : LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 12 Octobre 2024 à 20h00. Lieu : Parc Fermé sur le Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES.

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 12 Octobre 2024 à 20h00. Lieu : Parc Fermé sur le Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES.

Départ de : Parc Fermé sur le Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES le Dimanche 13 Octobre 2024 à 08h00 (1^{er} concurrent).

Publication des résultats partiels : Dimanche 13 Octobre 2024 - Lieu : Parc Fermé – Parking des Bus.

Arrivée à : Parc Fermé sur le Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES le Dimanche 13 Octobre 2024 à partir de 14h53 (1^{er} concurrent).

Vérification finale : Garage Sarl CK Sport Concept – 32 rue Jean Jaurès – 24200 SARLAT-LA CANEDA.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Publication des résultats du rallye : Dimanche 13 Octobre 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent - Lieu : Parc Fermé - Parking des Bus - 24620 LES EYZIES.

Remise des prix : Dimanche 13 Octobre 2024 à partir de 17h00. Lieu : LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 27^e Rallye régional Vallée de l'Homme Périgord Noir compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2025 (coef.2)
- le Championnat de la Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud
- Le Challenge Rallye Périgord Limousin
- Le Challenge des commissaires de la ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 27^e Rallye régional Vallée de l'Homme Périgord Noir rallye doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, disponible sur le site internet « www.sarlat-sport-auto.fr » (rubrique Pilotes/Copilotes), dûment complétée, avant le 04 octobre 2024 à l'adresse suivante :

SARLAT SPORT AUTO chez M. Patrice DELPECH - 345 Chemin de Rivaux – 24200 SARLAT -LA CANEDA
Ou par Mail sur : patricedelpech@wanadoo.fr - Tél. 06.81.88.19.96.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (290 € x 2)
- Remise de 40 € accordée aux équipages complets licenciés à l'ASA des 4 COULEURS PERIGORD.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque libellé à l'ordre du SARLAT SPORT AUTO (encaissé après l'épreuve).

La demande d'engagement sera également accompagnée des copies de licence et permis de conduire, ainsi que de la « *fiche de reconnaissances* » (disponible sur www.sarlat-sport-auto.fr).

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Le départ du rallye sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P L'ordre de départ de la 2^{ème} section pourra se faire dans l'ordre du classement de l'ES 1 « Bel-Air / Marquay » pénalités non comprises, si les conditions de course le permettent.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur les 3 parkings situés le long de la Promenade de la Vézère à LES EYZIES. Ces emplacements seront indiqués par des panneaux.

L'utilisation d'une bâche étanche et disposer d'un extincteur de 5 kg minimum sont obligatoires.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que le plan de pose, seront communiqués aux concurrents par un additif lors des vérifications administratives.

Des contrôles pourront être effectués dans le but de vérifier le bon positionnement sur les voitures.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye Vallée de l'Homme Périgord Noir** représente un parcours total de 147,73 km.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de 40,20 km.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1-3 & 5 : BEL-AIR /MARQUAY** et **ES 2 -4 & 6 : LES EYZIES /CARPE DIEM**.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le **Carnet d'Itinéraire** ainsi que les **autocollants obligatoires** à apposer sur le véhicule de reconnaissances et la **fiche de pointage des reconnaissances** seront à disposition des concurrents engagés le samedi 12 octobre 2024 à partir de 7h30 à LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum**

Les reconnaissances auront lieu date et heures suivantes :

- le **samedi 12 octobre 2024 de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00**.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.
- Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

La **fiche de pointage des reconnaissances** devra être impérativement remise en sortie du Parc de Départ au CH 0.

6.3. CARNET DE CONTROLE – conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.4. CIRCULATION - conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Remise des prix : Dimanche 13 Octobre 2024 à partir de 17h00. Lieu : LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Prix et coupes :

1^{er} Scratch : 400 € + coupe

2^e Scratch : 350 € + coupe

3^e Scratch : 300 € + coupe

1^{er} Classe : 180 € + coupe

Liste des classes conforme à la répartition du règlement standard des rallyes FFSA 2024 (tableau pages 8 & 9).

Les classes suivantes seront regroupées : R1(R1A-R1B) ; R2/FR2(R2B-R2C) ; R3(R3C-R3D-R3T).

1^{er} Equipage féminin : 180 € + coupe

Prix scratch et classe sont non cumulables.

Les chèques seront envoyés 48h après l'épreuve.

Tous les équipages recevront 1 lot.

Tous les commissaires recevront 1 lot.